

# Imagine Tomorrow since 1871

Rapport de  
gestion 2020

15<sup>YEARS</sup>  
∞

% Degroof  
Petercam  
Imagine Tomorrow since 1871

---

IV

---

# Rapport de gestion

## 1 | Commentaires sur l'activité commerciale

En 2020, malgré les circonstances difficiles de marché et la crise sanitaire liée au COVID-19, le modèle diversifié des activités de Degroof Petercam a montré une robuste résilience avec une augmentation record des actifs au sein de l'Asset Management et des résultats exceptionnels de l'activité de marché en Investment Banking. Dans ce contexte, ce sont donc les métiers générateurs de commissions, ainsi que les activités d'administration de fonds qui ont spécifiquement engrangé de solides résultats.

Ainsi, toutes activités confondues, le total des actifs de la clientèle a connu une légère progression de 0,4 %, soit un montant de 75 milliards d'euros en fin d'année contre 74,7 milliards d'euros un an plus tôt. Il s'agit de montants nets, après soustraction du double comptage entre les différentes activités du groupe, à savoir : les services de gestion et de crédit, les services administratifs et les services dépositaires. L'important recul des marchés au printemps 2020 suite à la pandémie a été résorbé progressivement et complètement en fin d'année.

L'entité **Degroof Petercam Asset Management (DPAM)** dédiée à la gestion de fonds de placement, de mandats pour de grands comptes institutionnels et la distribution des fonds a enregistré un niveau record d'apport d'actifs nets de 2,5 milliards d'euros en dépit de la crise sanitaire. Par ailleurs, DPAM a poursuivi avec fruit son expansion internationale, avec près de 88 % de l'afflux net de capitaux provenant de l'étranger.

La gestion d'actifs institutionnels (DPAM et investissements des clients privés dans les fonds gérés par le groupe) a enregistré une progression des actifs bruts sous gestion de 53,8 milliards d'euros à 58,1 milliards d'euros fin 2020.

De son côté, ayant mis sur les rails la transformation de son organisation commerciale et la simplification de son offre ainsi que poursuivi la mise en conformité en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, la **banque privée** (Private Banking) a connu un tassement de ses actifs, avec une sortie nette de capitaux, toutefois en partie compensée par un effet marché positif. Ainsi, au 31 décembre 2020, les actifs gérés de la clientèle privée se sont élevés à 35,9 milliards d'euros contre 38,4 milliards d'euros en 2019. Ce recul s'explique en partie par la cession de la filiale espagnole et de son activité de Private Banking.

L'encours de crédits utilisés par la clientèle s'est établi, au 31 décembre 2020, à 2 milliards d'euros (soit un niveau en léger repli par rapport à fin 2019) pour un bilan de 8,8 milliards

d'euros.

Au 31 décembre 2020, l'**Asset Services** (services d'administration des fonds de placement) a comptabilisé 51,7 milliards d'euros d'actifs sous administration et/ou dépôt, dont 8,3 milliards d'euros pour des fonds mutuels destinés à des clients tiers. La progression exceptionnelle de 27,8 % par rapport à fin 2019 est principalement expliquée par l'incorporation interne de l'administration des fonds ex-Petercam.

Pour sa part, l'**Investment Banking** a réalisé une performance exceptionnelle dans ses activités des marchés financiers (Global Markets) liée à la progression importante des revenus des activités de courtage en raison du volume important des transactions dans un contexte de forte volatilité des marchés. Par ailleurs, les résultats liés à l'activité de couverture des positions liées à la gestion des plans d'options sur actions ont enregistré une progression significative en 2020. Celle-ci s'accompagne d'une belle augmentation du chiffre d'affaires des facturations liées à cette même activité.

Les résultats issus des opérations de négoce obligataire et de la commercialisation des produits structurés ont par contre connu un recul par rapport à l'année précédente. L'activité de Corporate Finance au sein de l'Investment Banking a connu une baisse importante en raison de la faible activité commerciale dans la première moitié de l'année suite au COVID-19; certaines opérations ont été reportées, voire purement annulées. L'activité commerciale a toutefois rebondi au second semestre et de façon plus marquée au cours du dernier trimestre de l'année.

#### En synthèse

Durant cette année grippée par de nombreux facteurs, les activités d'asset management institutionnel et d'asset services ont donc été pour le groupe les moteurs de la croissance des commissions. Les chiffres d'affaires de ces métiers ont connu, une robuste progression au cours de l'exercice écoulé. Les performances du Private Banking en termes d'actifs sous gestion ont enregistré un recul des flux par rapport à 2019, partiellement atténué par un effet marché positif. L'activité d'Investment Banking a connu des résultats record en activités de marché, alors que le Corporate Finance a affiché un recul de son activité, tout en montrant une nette reprise à la fin de l'année.

Les actifs institutionnels sous gestion ont augmenté au cours de l'année 2020 grâce à l'impact positif de marché combiné aux apports exceptionnels de nouveaux capitaux (distribution et mandats institutionnels) auprès de DPAM.

Par ailleurs, les commissions de gestion administrative des fonds ont également enregistré une belle progression grâce à un niveau supérieur des actifs moyens lié à l'intégration de fonds ex-Petercam précédemment administrés en externe.

Les revenus de la gestion de la clientèle privée sont inférieurs au niveau de 2019.

En matière de Private Equity, l'année 2020 fut à nouveau d'un bon niveau avec une collecte importante sur différents fonds et d'excellentes performances notamment sur les fonds d'énergies renouvelables Green Funds II et III.

De manière globale le revenu net des commissions, tous métiers confondus, a été en hausse de 2,7% par rapport à l'exercice précédent.

## 2 | Commentaires sur les comptes consolidés

A la fin de l'exercice 2020, le bénéfice net consolidé (part du groupe) s'est établi à 40.043.700 euros, par rapport à 20.188.105 euros pour l'exercice précédent. Cette progression significative s'explique principalement par trois facteurs. Premièrement, la hausse du résultat net des commissions soutenue par la croissance des revenus nets d'intérêt (tous produits confondus). Deuxièmement, un niveau significativement plus faible des impacts non-récurrents en termes de réductions de valeur sur les actifs non financiers (essentiellement au niveau des fonds de commerce des entités étrangères, et de l'application de la norme IFRS 5 pour Degroof Petercam Spain). Les réductions de valeur nettes sur crédits (au niveau individuel ainsi qu'au niveau collectif) ont été également plus faibles qu'en 2019. Troisièmement, les charges d'impôts ont été nettement plus limitées en 2020, ceci s'explique principalement par la mise en œuvre de la consolidation fiscale en Belgique.

Le résultat global consolidé (part du groupe) a affiché un profit de 41.399.834 euros au 31 décembre 2020 contre 24.930.734 euros, un an plus tôt. Ce résultat s'établit en ajoutant au bénéfice net consolidé le résultat latent directement comptabilisé en fonds propres (réserves de réévaluation).

Le résultat net d'intérêts des instruments financiers présente, quant à lui, une progression significative en raison de deux éléments principaux. Premièrement, la baisse importante des charges d'intérêts sur les dettes envers la clientèle. Celle-ci est surtout liée au recul des taux d'intérêts américains, entraînant une plus faible rémunération des dépôts. Deuxièmement, la diminution des revenus nets d'intérêts des dérivés (Interest Rates Swaps – IRS) de couverture suite à la baisse marquée de la courbe des taux.

La marge nette d'intérêts y compris l'ensemble des réévaluations des conditions de taux sur les instruments trading et hedging, toutes activités confondues, s'est située à un niveau significativement inférieur aux résultats de l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par le net recul des gains sur les dérivés de change (FX Forwards) en raison de la baisse sensible des taux d'intérêts en USD (associée à une baisse des volumes) et à la décision d'investir plutôt en obligations publiques émises dans la même devise mais moins rémunératrices.

Le poste des autres résultats opérationnels nets affiche une variation négative par rapport à 2019 en raison de la constitution en 2020 de nouvelles provisions de charges alors que 2019 avait surtout été impacté par des reprises de provisions.

Les frais de personnel ont connu une hausse par rapport à l'exercice précédent, en raison des effets de l'augmentation de la masse salariale, des provisions de rémunérations variables et de l'augmentation du nombre de collaborateurs venus soutenir la croissance commerciale ainsi que les fonctions de Risk & Compliance et de l'IT.

Les autres frais généraux sont restés globalement stables en 2020 essentiellement en raison des prestations externes liées à la transformation technologique, au renouvellement du système bancaire central ainsi qu'à la remédiation réglementaire. En contrepartie, les dépenses liées au marketing et aux voyages ont diminué de façon substantielle dans le contexte de la crise sanitaire.

Les dépréciations d'actifs ont diminué de manière significative par rapport à 2019. Ceci s'explique essentiellement par le fait qu'en 2019 le groupe avait acté un niveau élevé de réductions de valeur sur les immobilisations incorporelles, principalement sur des fonds de commerce relatifs à la gestion de la clientèle privée auprès de certaines filiales bancaires à l'étranger. Accessoirement, cette évolution positive trouve aussi sa source, en ce qui concerne les actifs financiers, dans une reprise importante en 2020 d'une réduction de valeur sur un ancien crédit commercial.

Les charges d'impôts en date de clôture sont en baisse significative par rapport à l'exercice précédent. La diminution des impôts s'explique principalement par la mise en œuvre de la consolidation fiscale en Belgique, mais également par la diminution du taux d'imposition des entreprises belges, la récupération d'impôts d'exercices antérieurs au Luxembourg ainsi que la reconnaissance accrue de créances d'impôts différés auprès de la maison-mère.

L'évolution à la baisse des autres composantes du résultat global s'explique essentiellement par le recul significatif des profits actuariels étant donné les réévaluations des hypothèses financières et autres (principalement la baisse du taux d'actualisation) sur les plans de pension en 2020. Cet impact négatif est toutefois partiellement atténué par la variation des réserves de réévaluation à la juste valeur sur les instruments de capitaux propres.

## 2.1 Affectation du résultat social

Au 31 décembre 2020, le résultat social de Banque Degroof Petercam SA a atteint un niveau de perte nette de 22.903.654 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 220.955.903 euros la base du bénéfice à affecter s'élève à 198.052.249 euros.

Le compte de résultats statutaires présente une perte à la clôture de l'exercice suite à l'absence de versement de dividendes par les principales filiales à la maison-mère, tout en poursuivant ainsi l'objectif de mise en œuvre de la consolidation fiscale au sein du pôle belge.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

	(en EUR)
Bénéfice de l'exercice	-22.903.654
+ Report à nouveau	220.955.903
<b>= Bénéfice à affecter</b>	<b>198.052.249</b>
- Affectation aux autres réserves	0
- Tantièmes	1.359.750
- Dividendes	5.312.683
- Primes bénéficiaires	5.429.319
<b>= Bénéfice à reporter</b>	<b>185.950.497</b>

Les fonds propres consolidés, en ce compris les intérêts de tiers, s'élèvent à la fin de l'exercice à 939,1 millions d'euros ; ce qui représente une hausse de 41,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des fonds propres consolidés se justifie par les effets combinés des mouvements suivants de l'exercice :

- du résultat de l'exercice (40,0 millions d'euros) ;
- de la réévaluation de l'exercice des actifs financiers à la juste valeur (1,5 million d'euros) ;
- de la réévaluation IAS 19 des conditions des avantages postérieurs à l'emploi (-0,2 millions d'euros), et
- de l'évolution des écarts de conversion (0,1 million d'euros).

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 567 millions d'euros et excèdent largement les exigences fixées par les normes prudentielles. Les ratios de solvabilité Tier 1 (fonds propres de base) et Tier 2 (fonds propres au sens large) représentent 21,2% au 31 décembre 2020. Ces ratios sont largement excédentaires à l'exigence réglementaire SREP (revue annuellement) et imposée par la BCE.

Au 31 décembre 2020, le ratio du Return on Equity (ROE) s'élève à 4,4 %. Celui-ci représente la valeur relative du résultat net consolidé de l'exercice par rapport aux fonds propres moyens consolidés.

## 2.2 Dépôts à découvert

Au terme de l'exercice 2020, les dépôts à découvert consolidés atteignent 99 milliards d'euros, en progression de 15,0 % par rapport à fin 2019.

# 3 | Évolution du capital

Au 31 décembre 2020, le capital social est fixé à 34.211.634 euros. Il est représenté par 10.842.209 actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées. Le pair comptable moyen par action correspond à 3,1554 euros.

# 4 | Détention d'actions propres dans le groupe (art. 7:220 Code des Sociétés et des Associations)

Banque Degroof Petercam SA ne détient pas d'actions propres.

Au 31 décembre 2020, les sous-filiales de Banque Degroof Petercam SA, Orban Finance SA, et Industrie Invest SA détiennent ensemble 368.206 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,4 % du capital social.

La valeur comptable consolidée de l'ensemble des actions propres détenues par les sous-filiales s'élève à 49.626.736 euros au 31 décembre 2020.

Dans le courant de l'exercice écoulé, le total des titres détenus en autocontrôle n'a pas changé.



## 5 | Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du groupe

Le groupe a poursuivi son programme pluriannuel de transformation IT, visant à moderniser son infrastructure IT et à fournir aux utilisateurs internes et clients du groupe des outils informatiques modernes et performants.

Des avancées majeures ont été réalisées en 2020, notamment via la réalisation et la finalisation du programme IT2BE de modernisation de la partie infrastructure IT. Nos quatre anciens Data Centers ont été migrés avec succès chez Proximus/Telindus au Luxembourg. D'autre part, le nouvel Enterprise Data Warehouse est également opérationnel et est progressivement alimenté avec de plus en plus de données (transactionnelles, financières, clients, ...).

Enfin, le conseil d'administration du groupe a décidé en septembre 2020 de lancer le programme Kairos, visant au remplacement du core banking system et du portfolio management system du groupe. Ce programme est à présent totalement opérationnel et vise une migration phasée pour la Belgique en 2021 et 2022, suivie par le Luxembourg en 2023. Il est également prévu de compléter cette transformation par une refonte de notre plateforme digitale et outils Web et Mobile. Ce projet est en phase de cadrage.

## 6 | Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe a poursuivi ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support.

Les budgets de développement relatifs aux projets FTOM et Digital Acceleration ont été activés au cours des années 2018 et 2019. Ces deux projets majeurs sont devenus opérationnels depuis le quatrième trimestre 2019 ; ce qui implique l'arrêt de l'activation des nouveaux frais et entraîne l'amortissement des frais activés antérieurement. Le montant net des immobilisés relatifs au FTOM et au Digital Acceleration s'élève globalement, à la clôture, à 14,5 millions d'euros.

Il n'y a pas eu de nouveaux projets d'activation de frais de développement en 2020.

## 7 | Politique de rémunération

La politique de rémunération fait partie intégrante du mémorandum de bonne gouvernance. Elle est entrée en vigueur le 24 septembre 2014 et est revue à intervalles réguliers. Elle a été arrêtée par le comité de direction en concertation avec le conseil d'administration, le

comité de nomination, le comité de rémunération et les fonctions de contrôle indépendantes.

Cette politique de rémunération favorise une gestion saine et efficace des risques. Elle n'encourage aucune prise de risque qui excéderait le niveau de risque toléré par le groupe, le tout en promouvant les objectifs et les intérêts à long terme du groupe et l'absence de conflits d'intérêts.

Conformément à la législation en vigueur, la politique de rémunération est publiée sur le site Internet du groupe. Ses principes généraux sont les suivants :

- le volume total des rémunérations variables octroyées ne limite pas la capacité du groupe à renforcer ses fonds propres ;
- une rémunération variable n'est jamais garantie, sauf dans le cas exceptionnel d'un collaborateur nouvellement recruté et pour sa première année d'engagement ;
- le comité de direction a désigné les 'Identified Staff' en application de la méthodologie de sélection et des critères fixés par le conseil d'administration basés sur l'incidence significative de ces personnes sur le profil de risque du groupe. Une politique de rémunération spécifique leur est destinée.
- La politique de rémunération détermine un rapport maximum entre le montant de la rémunération fixe et le montant de la rémunération variable ainsi que des régimes de report dans le temps de la rémunération variable en cash ou éventuellement en instruments financiers, selon les modalités prévues par le régulateur ;
- la rémunération des membres non-exécutifs du conseil d'administration ne consiste qu'en une rémunération fixe déterminée en fonction de références de marché. Ces membres ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable.

## 8 Principaux risques auxquels est exposé le groupe

De par ses activités, outre le risque stratégique, Degroof Petercam est exposé à un certain nombre de risques. Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (actions, obligations) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt ('Asset and Liability Management') ;
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois ;
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés ;
- les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque d'actions en justice de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés) ;
- les risques liés à l'activité de gestion de fonds provenant essentiellement du non-respect des politiques et restrictions d'investissement ou de mauvaises performances ;
- le risque opérationnel issu de ses activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime, etc.), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestion de fortune/fonds (erreur administrative, non-respect des contraintes) ;
- le risque de réputation, il s'agit essentiellement d'un risque dérivé, car

il est généralement lié à l'un des autres risques mentionnés ci-dessus et pourrait se matérialiser en même temps que celui-ci, ce qui pourrait nuire, entre autres, à la capacité de la banque à conserver ses clients existants, à établir de nouvelles relations d'affaires, etc.

Comme communiqué en avril 2019, une inspection de la BNB a porté sur les procédures de contrôle interne de la banque en matière de prévention du blanchiment des capitaux. Cette inspection a abouti à une amélioration de ses règles et procédures internes en matière de prévention du blanchiment de capitaux et à la documentation de ses dossiers clients. Degroof Petercam, en étroite concertation avec ses régulateurs, s'est activement employée à mettre en œuvre ces améliorations. Dans le cadre de cette mise à jour de la documentation des dossiers, Degroof Petercam revoit un certain nombre de situations de clients à qui ont été octroyé des crédits. Bien que cet exercice n'ait pas mené à ce stade à la constitution de provisions, Degroof Petercam ne peut exclure que la revue de certains dossiers ait un impact sur l'acceptabilité des fonds servant au remboursement des crédits contractés par ces clients et mènent dans certains cas à un défaut de paiement.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations pourraient avoir un impact dans le futur sur Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

## 9 | Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers

Au sein du groupe, les dérivés sont utilisés pour compte propre de manières suivantes.

Dans le cadre de la gestion Asset and Liability Management (ALM), des dérivés de taux principalement des swaps de taux d'intérêt sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme du groupe.

Des dérivés de taux de ce type sont utilisés pour couvrir des investissements en obligations et des crédits accordés à la clientèle, dans une optique de micro-couverture. Ces opérations sont reconnues en comptabilité comme couverture de la juste valeur.

Des swaps de taux d'intérêt sont aussi utilisés à des fins de couverture globale, dans une optique de macro-couverture.

Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC).

De même, la trésorerie du groupe (risque de taux < 2 ans) fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie du groupe.

La gestion de la position de change du groupe implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir des engagements vis-à-vis de la clientèle ainsi que le financement des filiales dans la devise correspondant à leurs activités.

Degroof Petercam a également une activité d'intermédiation en dérivés pour sa clientèle, notamment en options sur actions.

## 10 | Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Compte tenu du prolongement des mesures de protection instaurées en 2020 par le pouvoir fédéral dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire, Degroof Petercam poursuit activement aujourd'hui l'application de ses processus de télétravail en continu, de manière à protéger ainsi la santé de son personnel, tout en préservant les avoirs de ses clients et le fonctionnement de ses activités. L'expérience des prestations à distance vécue à grande échelle depuis mars 2020 a démontré que l'ensemble des activités du groupe pouvaient non seulement être accomplies dans de bonnes conditions mais également développées de manière adéquate.

Pour 2021, dans le cadre de l'établissement du budget annuel, Degroof Petercam n'entrevoit plus d'incidence de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires et la rentabilité de ses principaux métiers.

Par ailleurs, la procédure de clôture de la cession de Degroof Petercam Spain et de ses deux filiales s'est achevée en date du 25 février 2021.

Le conseil d'administration du 22 avril 2021 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 25 mai 2021 de distribuer aux actionnaires un dividende brut unitaire de 0,49 euro dans le cadre du respect des recommandations de la Banque Centrale Européenne sollicitant une extrême prudence en matière de distribution de dividendes en 2021, et a autorisé la publication des états financiers.

## 11 | Déclaration non-financière

La déclaration non-financière fait l'objet d'un rapport distinct joint au rapport annuel.

## 12 | Gouvernance

Au 31 décembre 2020, les organes de gouvernance de Banque Degroof Petercam SA étaient composés comme suit :

	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération	Comité de nomination	Comité informatique	Echeance
Mr. Ludwig Criel <sup>◇</sup>	★		●		★	●		2021
Mme Nathalie Basyn	●	●						2021
Mr. Bruno Colmant	●	★						2021
Mr. Gautier Bataille de Longprey	●	●						2022
Mr. Gilles Firmin	●	●						2022
Mr. François Wohrer	●	●						2024
Mme Véronique Peterbroeck	●					●		2021
Mr. Jean-Baptiste Douville de Franssu	●			●			●	2021
Mr. Miguel del Marmol	●		●		●			2021
Mr. Jean-Marie Laurent Josi	●		●			●	●	2022
Mr. Frank van Bellingen	●		●	★				2022
Mr. Jacques-Martin Philippson	●			●		●		2022
Mr. Guido Vanherpe <sup>◇</sup>	●		●		●	★		2024
Mr. Yvan De Cock <sup>◇</sup>	●		★	●	●			2022
Mme Kathleen Ramsey <sup>◇</sup>	●		●	●		●	★	2022

- administrateur non-exécutif
- administrateur exécutif
- ★ président
- ◇ administrateur indépendant

(1) Monsieur Ludwig Criel a été remplacé par Monsieur Gilles Samyn en sa qualité de président du conseil d'administration en date du 21 janvier 2021 ;

## 12.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Degroof Petercam regroupe les administrateurs membres du comité de direction et les administrateurs non exécutifs.

Le conseil d'administration est composé de huit membres au moins, actionnaires ou non, qui sont exclusivement des personnes physiques. L'assemblée générale des actionnaires fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

La composition du conseil d'administration est déterminée sur la base des règles suivantes :

- la composition d'ensemble du conseil doit lui permettre de fonctionner de façon effective et efficace, dans l'intérêt social ; elle doit être basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de compétences ;
- aucun groupe d'administrateurs ou membre individuel ne peut dominer la prise de décision par le conseil ;
- les administrateurs non exécutifs sont majoritaires ;
- au moins deux des administrateurs non exécutifs sont indépendants pour satisfaire aux exigences de la Loi bancaire. A la date du 31 décembre 2020, le conseil compte toutefois parmi ses membres quatre administrateurs indépendants.

Le comité de nomination a pour mission de formuler périodiquement, et notamment lors des renouvellements de mandats, des recommandations au conseil d'administration concernant la taille et la composition du conseil. Les membres du conseil disposent tous de l'honorabilité professionnelle et de l'expérience adéquate exigée par les dispositions légales.

Dans ses recommandations à l'assemblée générale des actionnaires en vue de la nomination d'administrateurs, le comité de nomination est attentif à l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil.

Au cours de l'exercice, les changements suivants sont intervenus dans la composition du conseil d'administration et du comité de direction.

L'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2020 a nommé Monsieur **Gaëtan Waucquez** à la fonction d'administrateur non-exécutif pour, un mandat de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2023, sous réserve de l'approbation de la Banque Centrale Européenne et avec un début effectif de mandat à partir de la date de cette approbation. La Banque Centrale Européenne a confirmé Monsieur Gaëtan Waucquez dans ses fonctions le 13 janvier 2021.

L'assemblée générale a également pris acte de la démission de Monsieur **Benoit Daenen** en sa qualité d'administrateur non-exécutif avec effet à l'issue de l'assemblée générale du 26 mai 2020 et du fait que le mandat de Monsieur Benoit Daenen en sa qualité d'administrateur délégué et membre du comité de direction avait pris fin le 16 mars 2020. L'assemblée générale a finalement acté la démission de Monsieur **Alain Schockert**, en sa qualité d'administrateur non-exécutif, avec effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2020.

Le conseil d'administration considère comme administrateurs indépendants ceux de ses membres qui répondent aux critères mentionnés à l'article 7:87, § 1er du Code des sociétés et des associations. Au 31 décembre 2020, il y a lieu de considérer comme indépendant les administrateurs suivants : Madame **Kathleen Ramsey** et Messieurs **Yvan De Cock**, **Ludwig Criel**, **Guido Vanherpe**.

### 12.1.1 Compétences et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. Il veille à sa mise en œuvre par le comité de direction et détermine, sur la base des propositions du comité de direction, les moyens nécessaires à cette fin. Il détermine la

compétence et la composition du comité de direction et contrôle son action. Il veille à la mise en œuvre des moyens adéquats en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Le conseil d'administration délibère sur tous les sujets et matières relevant de sa compétence, tels que l'arrêté des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que la convocation aux assemblées générales. Il reçoit l'information adéquate sur l'évolution de la marche des affaires et les chiffres clés, tant pour la société elle-même que pour ses principales filiales. Il approuve également le budget annuel.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an et à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Il s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la proposition est rejetée.

Le total des rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration figure à l'annexe aux comptes sociaux. La version intégrale des comptes sociaux est disponible au siège de la société.

## 12.2 Comités consultatifs créés par le conseil d'administration

Au sein du conseil d'administration, Degroof Petercam a, conformément aux dispositions légales, constitué quatre comités spécialisés (audit, risques, nomination et rémunération), exclusivement composés d'administrateurs non exécutifs et dont au moins un membre (et la majorité en ce qui concerne le comité d'audit) est un indépendant au sens de l'article 7:87, §1er du code des sociétés et des associations. Au-delà des dispositions légales, le conseil d'administration a également mis en place un comité IT.

### 12.2.1 Comité d'audit

#### Membres au 31 décembre 2020

Monsieur Yvan De Cock	Président, administrateur indépendant
Monsieur Ludwig Criel	Administrateur indépendant
Madame Kathleen Ramsey	Administrateur indépendant
Monsieur Guido Vanherpe	Administrateur indépendant
Monsieur Miguel del Marmol	Administrateur
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur
Monsieur Frank van Bellingen	Administrateur

Le commissaire de la société participe *a minima* aux réunions qui ont trait à l'examen des comptes semestriels et annuels.

Le comité d'audit se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de

gestion financière, reporting financier, comptabilité et audit, chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent d'une compétence collective dans le domaine des activités du groupe.

Le comité d'audit est présidé par Monsieur **Yvan De Cock**, licencié en droit et gestion financière. Il dispose d'une expérience significative acquise au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du groupe BNP Paribas Fortis. Il a également exercé la fonction de CEO de Fortis UK et Fortis Turkey.

Monsieur **Ludwig Criel** est licencié en sciences économiques appliquées. Il a été président du conseil de Petercam de 2011 à 2015, et il assume la présidence du conseil de Degroof Petercam depuis 2018. Il dispose d'une expertise et d'une compétence professionnelle étendue en matière de comptabilité grâce à son mandat de directeur financier et dirigeant de CMB pendant 25 ans, ainsi que différents mandats non exécutifs exercés au sein du groupe Saverco. En outre, il est président du conseil d'administration de De Persgroep.

Madame **Kathleen Ramsey** est titulaire d'un master en administration des entreprises de l'ESADE et d'un master en gestion internationale de la Thunderbird School of Global Management ainsi que d'une licence de l'Université de Tulsa. Elle a une longue expérience de la fonction d'audit dans de grandes institutions financières, notamment Santander, Citigroup et American Express où elle a participé à la mise en œuvre d'un cadre de contrôle interne. Elle a également été auditeur invité pour les filiales américaines et internationales de Citigroup.

Monsieur **Guido Vanherpe** est licencié en sciences économiques appliquées, avec une licence spéciale en marketing appliqué. Il a également suivi un MBA en Business administration Finance aux Etats Unis. Il est administrateur délégué de la société La Lorraine Bakery Group depuis 1995. Il a été président du comité d'audit de Resilux et a été membre du comité d'audit de Terbeke. Il a acquis durant sa carrière, outre ses compétences théoriques, une grande expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit.

Monsieur **Miguel del Marmol** est ingénieur commercial. Il a acquis une expérience professionnelle en matière d'audit et de comptabilité tout au long de sa carrière au sein du groupe Total et tout particulièrement en sa qualité de General manager.

Monsieur **Jean-Marie Laurent Josi** est licencié de l'Ecole de Commerce Solvay. Il a acquis une expérience professionnelle significative en matière financière, de comptabilité et d'audit au travers principalement de son mandat de CEO de Cobepa depuis 2004, ainsi qu'au travers de ses divers mandats d'administrateur au sein de sociétés dans des secteurs divers, et tout particulièrement son mandat au sein du comité d'audit de Carmeuse et Van Oord.

Monsieur **Frank van Bellinghen** dispose, outre d'un baccalauréat en philosophie, d'une maîtrise en sciences économiques (UCL) et d'un master en relations internationales (LSE), mais il a également bénéficié d'un agrément en qualité de comptable et fiscaliste jusqu'en 2006. Après avoir travaillé dans le secteur bancaire à Londres et Chicago il apporte une expérience et une expertise significative en matière d'audit et de comptabilité par son rôle d'Administrateur et Directeur financier de CLDN-Cobelfret depuis plus de 30 ans.

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et plus spécifiquement dans les matières relatives :

- aux informations financières destinées aux actionnaires et aux tiers ;
- au processus d'audit ;
- au fonctionnement du contrôle interne ;
- au suivi de la relation avec le commissaire.

Les réunions ont porté principalement sur l'examen des situations semestrielles, des comptes



annuels ainsi que des rapports d'activité, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne groupe et l'approbation de la planification des missions de l'audit interne, le suivi des projets de rapports financiers, et les correspondances/rapports des régulateurs. Le comité est également informé des conclusions des comités d'audit et risques des filiales. Les représentants des principales filiales du groupe ont fait rapport de leurs activités et de leurs défis. Le comité a pris connaissance du relevé des litiges.

### 12.2.2 Comité des risques

#### Membres au 31 décembre 2020

Monsieur Frank van Bellinghen	Président
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Madame Kathleen Ramsey	Administrateur indépendant
Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu	Administrateur
Monsieur Jacques-Martin Philippson	Administrateur

Le comité des risques se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité des risques a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et dispose des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes complémentaires nécessaires leur permettant d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque du groupe.

Monsieur **Frank van Bellinghen** dispose d'une maîtrise en sciences économiques et d'un master en relations internationales. Il a acquis une expérience professionnelle en matière de gestion des risques au travers de son mandat d'administrateur et directeur financier de CLDN-Cobelfret où il est responsable de la gestion des risques depuis 1988. Il préside également le comité des risques de Degroof Petercam depuis 2015.

Monsieur **Yvan De Cock**, licencié en droit et gestion financière. Il dispose d'une expérience significative au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du groupe BNP Paribas Fortis. Il a également exercé la fonction de CEO de Fortis UK et Fortis Turkey. Dans le cadre de ces fonctions, il a présidé des comités de crédit et a été impliqué de près dans la gestion d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels et les risques de conformité.

Madame **Kathleen Ramsey** est titulaire d'un master en administration des entreprises de l'ESADE et d'un master en gestion internationale de la Thunderbird School of Global Management ainsi que d'une licence de l'Université de Tulsa. Elle a acquis une expérience significative dans les services financiers en tant que directrice de l'exploitation pour de grandes sociétés de services financiers, notamment Santander, Citigroup et American Express. Dans le cadre de ces fonctions, elle a acquis une expertise en matière de gestion des risques, notamment en ce qui concerne les risques opérationnels, le cadre de contrôle interne et les risques liés à l'externalisation, l'informatique et le cyber-risque.

Monsieur **Jean-Baptiste Douville de Franssu** est diplômé du Groupe de l'École Supérieure de Commerce de Reims et de l'Université du Middlesex (Londres) en Business Administration. Il est titulaire d'un diplôme d'actuaire de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris). Jusqu'en 2012, il a été Managing Director et membre du comité de direction d'INVESCO Ltd, un des principaux gestionnaires d'actifs dans le monde. Il est depuis administrateur de sociétés dans

le secteur financier et notamment président du conseil d'administration de L'Istituto per le Opere di Religione (IOR) et vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit et de risque du Groupe La Française.

Monsieur **Jacques-Martin Philippson** a acquis une expérience professionnelle en gestion des risques tout au long de sa carrière en qualité d'administrateur (exécutif et non exécutif) de nombreuses sociétés depuis 1990, tant en Belgique qu'à l'étranger. En outre, il est membre du comité des risques de Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg depuis 2012.

Le comité des risques assiste le conseil d'administration en ce qui concerne l'évaluation du niveau de tolérance en matière de risques et propose des plans d'action en cette matière. Le comité a assisté le conseil dans la définition du cadre de Risk Appetite Framework, Risk Appetite Statement et politiques sous-jacentes. Le comité des risques a porté une attention particulière au suivi réalisé par le risk management et plus spécifiquement à l'impact de certaines décisions sur le profil de risque du groupe. Le comité a également suivi l'implémentation du RCSA au sein de l'organisation.

Le comité des risques traite notamment des grandes orientations du groupe en matière de risque. Il bénéficie d'exposés spécifiques de la direction et examine les procédures de contrôle des risques matériels, entre autre, risques de marché et risques structurels de taux d'intérêt mais également les risques de crédit, opérationnel et de réputation. Le comité des risques revoit annuellement les politiques des risques et contrôle la mise en place, par la direction, des processus visant l'adhérence du groupe aux politiques approuvées.

Le comité a par ailleurs veillé à la bonne application de la politique de rémunération. Il a recommandé la validation par le conseil des rapports ICAAP et ILAAP, la mise à jour du plan de redressement, les rapports périodiques sur la gestion du risque et sur le risque opérationnel, ainsi que les rapports du Compliance Officer (trimestriel et annuel, Entreprise Wide Risk Assessment).

Les réunions tenues ont également permis de se pencher sur des sujets tels que l'anti-money laundering (AML)/client file review (CFR), l'élaboration et la mise à jour des différentes politiques compliance, les plans de remédiation, le transfer pricing et l'implémentation de la directive de l'union européenne DAC6.

Le comité des risques a encore traité de façon ponctuelle les questions de risques réputationnels, de risques de gouvernance, de risques juridiques et de risques réglementaires.

### 12.2.3 Comité de nomination

#### Membres au 31 décembre 2020

Monsieur Guido Vanherpe	Président, administrateur indépendant
Monsieur Ludwig Criel	Administrateur indépendant
Madame Kathleen Ramsey	Administrateur indépendant
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur
Madame Véronique Peterbroeck	Administrateur
Monsieur Jacques-Martin Philippson	Administrateur

Les membres du comité de nomination ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent collégialement des compétences nécessaires pour permettre au comité d'exercer un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement des organes de gestion et d'administration du groupe.

Monsieur **Guido Vanherpe** est licencié en sciences économiques appliquées, avec une licence spéciale marketing appliqué. Il a également suivi un master en Business administration Finance aux Etats Unis. Il est administrateur délégué de la société La Lorraine Bakery Group depuis 1995, où il a acquis une longue expérience en matière de professionnalisation et de gouvernance de son group familiale. Il est également Président du jury Family Business of Excellence Award, une initiative dédiée à la reconnaissance des sociétés familiales excellent en matière de gouvernance et vision de durabilité.

Monsieur **Ludwig Criel** est licencié en sciences économiques appliquées. Il a été président du conseil de Petercam de 2011 à 2015, et il assume la présidence du conseil de Degroof Petercam depuis 2018. Il dispose d'une expertise et d'une compétence professionnelle étendue en matière de comptabilité grâce à son mandat de directeur financier et dirigeant de CMB pendant 25 ans, ainsi que différents mandats non exécutifs exercés au sein du groupe Saverco. En outre, il est président du conseil d'administration de De Persgroep.

Madame **Kathleen Ramsey** est titulaire d'un master en administration des entreprises de l'ESADE et d'un master en gestion internationale de la Thunderbird School of Global Management ainsi que d'une licence de l'Université de Tulsa. Spécialisée dans la technologie et les opérations, elle a plus de 25 ans d'expérience en gestion internationale dans de grandes entreprises multinationales telles que Citigroup, Santander et American Express. Elle a une grande expérience de la gestion de grands groupes d'équipes diverses.

Monsieur **Jean-Marie Laurent Josi** est licencié de l'Ecole de Commerce Solvay. Il a acquis une expérience professionnelle relevante en matière financière, de comptabilité et d'audit au travers principalement de son mandat de CEO de Cobepa depuis 2004, ainsi qu'au travers de ses divers mandats d'administrateur au sein de sociétés dans des secteurs divers, et tout particulièrement son mandat au sein du comité de nomination de Carmeuse et Socotec.

Madame **Véronique Peterbroeck**, candidate en sciences économiques et diplômée d'État d'Agent de Change et est administrateur du groupe depuis 2011. Elle est par ailleurs administrateur de diverses sociétés patrimoniales ainsi que de fondations/ASBL de développement, actives tant au nord qu'au sud du pays, et a également été sensibilisée aux ressources humaines par son passage en qualité d'employée notamment dans le département des ressources humaines de Petercam.

Outre ses mandats d'administrateur au sein de Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg depuis 2011 – 2012, Monsieur **Jacques-Martin Philippson** est administrateur (exécutif et non-exécutif) de sociétés depuis 1990 dans les secteurs de l'évènementiel, audiovisuel, logistique, gestion financière, promotion immobilière, et société de gestion.

Le comité de nomination est consulté notamment sur les questions relatives :

- à la composition et à la taille du conseil d'administration et du comité de direction ;
- à la définition du profil des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des 'Identified Staff', et au processus de sélection de ceux-ci ;
- aux propositions de nomination et de réélection des administrateurs et des membres du comité de direction.

Le comité de nomination veille à appliquer la politique de recrutement, de nomination et de renouvellement applicable pour les fonctions d'administrateurs, dirigeants effectifs, et responsables de fonction de contrôle indépendante.

Dans les matières pour lesquelles il est compétent, le comité de nomination formule des propositions à l'intention du conseil d'administration.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires, après approbation de l'autorité de contrôle, pour un terme qui ne pourra dépasser six ans, ils sont rééligibles. Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de mandat d'administrateur, le comité de nomination doit analyser la contribution individuelle de l'administrateur concerné avant de recommander au conseil d'administration le renouvellement du mandat.

Les membres du comité de direction sont nommés par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination, et après approbation par les autorités de contrôle. Le président du comité de direction est nommé par le conseil d'administration parmi les membres de ce comité après recommandation du comité de nomination et approbation de l'autorité de contrôle. Sa révocation ou le non-renouvellement de son mandat est soumis à la même procédure.

Le comité de nomination se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni seize fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

#### 12.2.4 Comité de rémunération

##### Membres au 31 décembre 2020

Monsieur Ludwig Criel	Président, administrateur indépendant
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Monsieur Miguel del Marmol	Administrateur
Monsieur Guido Vanherpe	Administrateur indépendant

Chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives et les membres du comité de rémunération disposent des compétences nécessaires afin d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques de rémunération et de bonus, en tenant compte des fonds propres et de la liquidité.

Monsieur **Ludwig Criel** est licencié en sciences économiques appliquées. Il a été directeur financier et dirigeant de CMB pendant 25 ans, et a exercé différents mandats non exécutifs au sein du groupe Saverco. Il est également président du conseil d'administration de De Persgroep. Après avoir présidé le conseil d'administration et le comité de rémunération de Petercam de 2011 à 2015, il assume aujourd'hui la présidence du conseil de Degroof Petercam, et est membre du comité des rémunérations depuis 2016.

Monsieur **Yvan De Cock** est licencié en droit et gestion financière. Il dispose d'une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit acquise au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du groupe BNP Paribas Fortis. Dans le cadre de ces fonctions il a été impliqué de près dans la mise en place des politiques de rémunération.

Ayant eu des responsabilités de direction générale durant plus de 15 ans en Belgique et à l'international au sein de sociétés de la taille de celle de Degroof Petercam, Monsieur **Miguel del Marmol** fait bénéficier le comité de son expérience en matière de rémunération des équipes.

Monsieur **Guido Vanherpe** est licencié en sciences économiques appliquées, avec une

licence spéciale marketing appliqué. Il a également suivi un master en Business administration Finance aux Etats Unis. Il est administrateur délégué de la société La Lorraine Bakery Group depuis 1995, où il a acquis une longue expérience en matière de professionnalisation et de gouvernance de son groupe familiale. Il a aussi été administrateur indépendant au sein de Resilux NV et Terbeke NV, où il a acquis de l'expérience en matière de différentes politiques de rémunération.

Le comité de rémunération est consulté sur les questions relatives :

- à la politique de rémunération générale ;
- à l'enveloppe globale des rémunérations variables ;
- à la rémunération des administrateurs membres du comité de direction ;
- à la rémunération des 'Identified Staff' et des fonctions de contrôle indépendantes ;
- aux plans d'intéressement des membres du personnel du groupe.

Le comité de rémunération se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

### 12.2.5 Comité informatique

#### Membres au 31 décembre 2020

Madame Kathleen Ramsey	Président, administrateur indépendant
Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu	Administrateur
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur

Le comité informatique se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Le comité informatique aide le conseil d'administration à promouvoir la vision informatique au sein du groupe et son évolution et superviser l'exécution et la mise en œuvre de la stratégie informatique approuvée par le comité exécutif en tenant compte des risques informatiques importants afin de garantir un équilibre entre l'impact réglementaire, l'efficacité opérationnelle et l'activité commerciale dans un contexte de transformation informatique et opérationnelle indispensable.

Le comité informatique soutient le conseil d'administration dans le domaine informatique afin de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation périodique du cadre de gouvernance interne de la Banque du point de vue informatique et veille à ce que la stratégie informatique soit alignée sur les objectifs commerciaux définis par le conseil d'administration et tenir compte de la vision du groupe en matière d'innovation dans le domaine informatique.

Le comité informatique aide le comité des risques dans le domaine de l'informatique à assurer l'identification, le suivi et l'évaluation des risques informatiques opérationnels inhérents à tous les produits, activités, processus et systèmes importants afin de garantir que les risques et les incitations inhérents à l'informatique sont bien compris et gérés ; tous les extraits pertinents des rapports, procès-verbaux et conclusions en matière de risques informatiques sont communiqués au comité des risques.

### 12.3 Comité de direction et gestion journalière du groupe

Le conseil d'administration a, conformément à l'article 17 de ses statuts et à l'article 24, §1er de la loi bancaire, constitué en son sein un comité de direction. Dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe. Il exerce tous les pouvoirs que la loi lui confère.

#### Membres du comité de direction (et mention de leurs responsabilités managériales au sein du comité de direction) au 31 décembre 2020

Monsieur Bruno Colmant	Chief Executive Officer (PB, DPAM, Luxembourg/Asset Services, Crédit, Human Resources, Juridique, Communication, Facilities, IT, Operations et CEO office)
Madame Nathalie Basyn	Chief Financial Officer (Finance)
Monsieur Gautier Bataille de Longprey	Group Head of Business Development (Private Equity, Family Office et Group Business Development)
Monsieur Gilles Firmin	Chief Risk Officer (Risques, AML et Compliance)
Monsieur François Wohrer	Group Head of Investment Banking (Investment Banking)

La composition du comité de direction est déterminée sur la base des principes suivants :

- la complémentarité des compétences (en matière financière, gestion des risques, connaissances opérationnelles, etc.) requises pour assurer la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration ;
- l'évolution des besoins ;
- la prise en compte des critères moraux, déontologiques et éthiques applicables au sein du groupe.

Chacun des membres actuels du comité de direction porte le titre d'administrateur-délégué. Le comité de direction se réunit en principe une fois par semaine. Il s'est réuni 85 fois au cours de l'exercice.

### 12.4 Politique d'affectation des résultats

Le dividende est déterminé en fonction de l'évolution du bénéfice net consolidé, du report à nouveau et de la stratégie du groupe.

## 12.5 Mémoire de gouvernance

Degroof Petercam a élaboré un mémoire de gouvernance évaluant les caractéristiques de base de sa structure de gestion relatif :

- à l'honorabilité et à la santé financière des actionnaires significatifs ;
- à une structure de gestion transparente favorisant une gestion saine et prudente ;
- à la détermination des compétences et responsabilités de chaque segment de l'organisation ;
- au caractère collégial de la direction effective ;
- aux fonctions de contrôle indépendantes ;
- au profil adéquat et aux qualités de ses dirigeants ;
- à la politique de rémunération de ses dirigeants ;
- à la détermination des objectifs stratégiques et valeurs que s'assigne le groupe ;
- à la bonne connaissance de la structure opérationnelle et des activités par la direction ;
- à la communication adéquate sur la gestion et le contrôle avec les différentes parties concernées.

Cette information est transmise à la Banque Nationale de Belgique et est périodiquement actualisée.

## 13 | Conflits d'intérêts

L'article 7:96, § 1er, al. 1er du Code des sociétés et des associations (CSA) spécifie que lorsque le conseil d'administration est appelé à prendre une décision ou à se prononcer sur une opération relevant de sa compétence à propos de laquelle un administrateur a un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale qui est opposé à l'intérêt de la société, cet administrateur doit en informer les autres administrateurs avant que le conseil d'administration ne prenne une décision. Sa déclaration et ses explications sur la nature de cet intérêt opposé doivent figurer dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui doit prendre cette décision.

L'article 7:96, § 1er, al. 2 du CSA précise encore que le conseil d'administration décrit, dans le procès-verbal, la nature de la décision ou de l'opération visée à l'alinéa 1er et les conséquences patrimoniales pour la société et justifie la décision qui a été prise. Cette partie du procès-verbal figure dans son intégralité dans le rapport de gestion.

En 2020, le conseil d'administration a géré les situations de conflit d'intérêts tel que décrit à l'article 7:96 du CSA dont l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2020 est repris ci-dessous :

### **Bonus individuels des membres du comité de direction**

Les administrateurs exécutifs présents quittent la réunion. Ensuite L. Criel commente oralement la proposition du comité de rémunération.

En ce qui concerne les membres du comité de direction, le comité de rémunération recommande qu'aucun bonus ne soit octroyé pour l'année 2019.

Toutefois, le comité de rémunération recommande au conseil d'octroyer à B. Colmant le prorata de son target bonus pour la période allant du 22 août 2019 au 31 décembre 2019 en raison des résultats exceptionnels qu'il a obtenu en qualité de CEO.

Le conseil d'administration approuve les recommandations du comité de rémunération pour l'octroi du bonus 2019 aux membres du comité de direction et au CEO.

## 14 | Décharge aux administrateurs et commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, il est demandé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de Banque Degroof Petercam SA pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale écoulée.

## 15 | Liste des mandats exercés par les dirigeants conformément à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédits et sociétés de bourse ('Loi Bancaire')

La liste des mandats extérieurs exercés par les dirigeants de Degroof Petercam, et soumis à publication, est disponible sur le site internet [www.degroofpetercam.com](http://www.degroofpetercam.com).

Fait à Bruxelles, le 22 avril 2021





**Degroof Petercam**

Rue de l'Industrie 44  
1040 Bruxelles  
BELGIQUE

TVA BE 0403 212 172  
RPM Bruxelles  
FSMA 040460 A  
T +32 287 91 11  
[contact@degroofpetercam.com](mailto:contact@degroofpetercam.com)

**Éditeur responsable**

Bruno Colmant

Le rapport annuel est disponible sur le site  
[annualreport.degroofpetercam.com/2020](http://annualreport.degroofpetercam.com/2020)

—

**Sites web**

[degroofpetercam.com](http://degroofpetercam.com)  
[funds.degroofpetercam.com](http://funds.degroofpetercam.com)  
[150.degroofpetercam.com](http://150.degroofpetercam.com)

**Blog**

[blog.degroofpetercam.com](http://blog.degroofpetercam.com)

**LinkedIn**

[linkedin.com/company/degroofpetercam](https://linkedin.com/company/degroofpetercam)

**YouTube**

[youtube.com/degroofpetercam](https://youtube.com/degroofpetercam)

**Twitter**

[@degroofpetercam](https://twitter.com/degroofpetercam)

**Instagram**

[@degroofpetercam](https://instagram.com/degroofpetercam)

**Facebook**

[facebook.com/degroofpetercam](https://facebook.com/degroofpetercam)